Résolution du 9 février 2022 de Mmes et MM. Ahmed Jama, Oriana Brücker, Dorothée Marthaler Ghidoni, Olivier Gurtner, Pascal Holenweg, Pierre-Yves Bosshard, Timothée Fontolliet, Olivia Bessat-Gardet, Christel Saura, Théo Keel, Bineta Ndiaye, Manuel Zwyssig, Brigitte Studer, Monica Granda, Maryelle Budry, Anna Barseghian, Laurence Corpataux, Denis Ruysschaert et Melete Solomon-Kuflom: «Sur la protection des droits humains des personnes d'ascendance africaine».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 30 mars 2022)

## RÉSOLUTION

## Considérant:

- que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits;
- que, en date du 29 novembre 1994, la Suisse a adhéré à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale¹;
- que le meurtre de George Floyd le 25 mai 2020 aux Etats-Unis et les manifestations de masse qui ont suivi dans le monde entier, y inclus à Genève le 9 juin 2020, constituent un tournant dans la lutte contre le racisme;
- que la haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme a présenté en juin 2021 un programme axé sur la transformation pour la justice et l'égalité raciales<sup>2</sup>;
- que ce programme a comme objectif, entre autres, de remédier à la culture du déni et de faire en sorte que la voix des personnes d'ascendance africaine et de ceux qui s'élèvent contre le racisme soit entendue et à ce qu'il soit répondu à leurs préoccupations;
- qu'à l'issue de sa visite officielle en Suisse qui s'est déroulée entre le 17 et le 26 janvier 2022, le Groupe de travail d'experts de l'ONU sur les personnes d'ascendance africaine a affirmé, dans sa déclaration du 26 janvier 2022 adressée aux médias, sa préoccupation quant à «la prévalence de la discrimination raciale et la situation relative aux droits humains des personnes d'ascendance africaine en Suisse» et qu'il a recommandé, entre autres, au gouvernement et aux autorités de notre pays de «mettre en œuvre les engagements internationaux de la Suisse et les recommandations spécifiques, y compris celles du Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination raciale, du Rapport périodique universel et d'autres recommandations formulées par des institutions et des experts internationaux et nationaux pour lutter contre la discrimination raciale à laquelle sont confrontées les personnes d'ascendance africaine»;

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 21 décembre 1965 : <a href="https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1995/1164">https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1995/1164</a> 1164 1164/fr

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Rapport de la haut-commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur la promotion et protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales des Africains et des personnes d'ascendance africaine face au recours excessif à la force et aux autres violations des droits de l'homme dont se rendent coupables des membres des forces de l'ordre, A/HRC/47/53, 1<sup>er</sup> juin 2021.

- que dans le rapport au titre de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale que la Suisse a présenté en novembre 2021 devant le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD³) il est fait état, entre autres, du fait que ces dernières années en Suisse, les discours de haine à l'encontre des étrangers, des personnes d'ascendance africaine, des juifs, des musulmans et des Roms ont progressé, et que les commentaires stigmatisants sont entendus dans les discours politiques;
- que même au cours des derniers débats budgétaires de notre Conseil, lors de la séance plénière du 18 décembre 2021, des commentaires à caractère haineux et stigmatisant ont été proférés à l'encontre d'un conseiller municipal d'ascendance africaine;
- que dans son rapport annuel 2020, le Centre Écoute contre le racisme, dirigé par l'Association Coordination genevoise, a enregistré 120 cas de violence raciste dont 41,67% étaient anti-Noir, 19,7% xénophobe, 15% anti-Arabe, 10% anti-Latino, 8,33% anti-Asiatique, et 5% anti-musulman;
- que malheureusement la discrimination raciale contre des personnes d'ascendance africaine continue d'être un sujet de préoccupation en Suisse et à Genève,

le Conseil municipal de la Ville de Genève demande au Conseil administratif de transmettre au Conseil d'Etat genevois la demande:

- d'accélérer l'action en faveur de la justice et de l'égalité raciales;
- de remédier à la culture du déni, d'abattre le racisme systémique et d'accélérer le rythme de l'action menée;
- de mettre fin à l'impunité des représentants de la loi qui commettent des violations des droits de l'homme et remédier au déficit de confiance;
- de faire en sorte que la voix des personnes d'ascendance africaine et de celles et ceux qui s'élèvent contre le racisme soit entendue et qu'il soit répondu à leurs préoccupations;

et de transmettre cette demande au Conseil fédéral afin qu'il adopte un programme d'action en conformité avec le programme présenté par la haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme ainsi qu'avec les recommandations formulées par le Groupe de travail d'experts de l'ONU sur les personnes d'ascendance africaine à l'issue de sa récente visite en Suisse.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> https://www.ohchr.org/FR/HRBodies/CERD/Pages/CERDIndex.aspx